



Message N° 42

18 décembre 2012

du Conseil d'Etat au Grand Conseil accompagnant le projet de décret relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel pour l'assainissement des carrefours dangereux à la suite d'une modification de projet des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrüz à Tifers

Nous sollicitons l'octroi d'un crédit d'engagement additionnel de **1 804 000 francs** pour l'assainissement des carrefours dangereux de Fin-de-Jentes à Cressier et Chrüz à Tifers suite à une modification des projets décrits dans le message N° 286 du 26 septembre 2006.

Le présent message s'articule comme suit:

1. Explications	1
2. Montant du crédit demandé	3
3. Autres aspects	3
4. Conclusion	3

1. Explications

1.1. Crédit d'engagement du 2 novembre 2006 concernant les carrefours dangereux

Le 2 novembre 2006, le Grand Conseil acceptait le projet de décret (2006_134) relatif à l'octroi d'un crédit d'engagement pour l'assainissement de carrefours dangereux du réseau routier cantonal. Le message du Conseil d'Etat qui l'accompagnait (message N° 286 du 26 septembre 2006) décrit succinctement les projets prévus et les situe sur une carte.

La transformation du carrefour d'Echarlens–Marsens en giratoire s'est avérée plus onéreuse que prévu. Cette différence s'explique principalement par les mesures techniques particulières à prendre en présence de la zone de protection des eaux S, de la construction de deux arrêts de bus et la participation communale réduite selon l'article 62 du règlement d'exécution de la loi sur les routes qui prévoit que *«lorsque la localité principale d'une commune n'est pas desservie par une route cantonale, l'assainissement d'un carrefour d'accès, même sur le territoire d'une autre commune, est à la charge du compte routier cantonal, mais pour un seul accès à cette route cantonale»*.

1.2. Travaux d'assainissement déjà réalisés

En tenant compte de l'indexation, les cinq premiers giratoires ont été réalisés en respectant globalement les crédits à disposition.

Carrefour réalisés	Coût à charge de l'Etat selon message N° 286	Montant actuellement dépensé selon extrait SAP du 30.06.2012	Coût final à charge de l'Etat selon estimation actuelle	Remarque
Grueneburg à Kleingurmels	956 000	690 645	690 645	réalisé en 2009
Vanel à Corbières	570 000	612 316	620 000	réalisé en 2010
La Rosière à Grolley	865 000	796 628	861 500	réalisé en 2011
Echarlens–Marsens	880 000	1 166 308	1 210 000	réalisé en 2011
Riaz	1 150 000	107 740	1 270 000	réalisé en 2011 et 2012
Part de l'indexation du crédit d'engagement au 30 juin 2012	249 137			
Total	4 670 137	3 373 637	4 652 145	Solde: 17 992 francs

1.3. Carrefours prêts à être réalisés

Selon la priorité de dangerosité, les prochains carrefours à devoir être adaptés sont les carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrüz à Tafers.

Le Conseil d'Etat propose de modifier les projets décrits dans le message de 2006 pour les raisons suivantes.

1.3.1. Carrefour de Cressier

La proposition de modification de carrefour de Fin-de-Jentes à Cressier sur la route cantonale entre Gurmels et Salvenach telle que décrite dans le message N° 286 «réaliser des présélections sur la route cantonale, avec voie de décélération pour le tourner-à-gauche en direction de Cressier venant de Gurmels, et une voie d'accélération pour le tourner-à-droite en direction de Gurmels. La longueur de l'aménagement est de 160 m, pour une largeur maximale de chaussée de 14 m» a dû être revue.

En effet, l'insertion de présélections élargit considérablement la chaussée, ce qui rend impossible la mise en place d'un passage piéton sécurisé, rendu nécessaire par le passage fréquent des enfants se rendant sur le terrain de sport situé de l'autre côté de la route cantonale. Selon les recommandations du BPA notamment et d'entente avec la commune, un giratoire (32 m de diamètre) s'impose, ce qui représente des travaux beaucoup plus importants que la mise en place des présélections préalablement prévues. La proximité du passage à niveau tpf complexifie la situation. Enfin, l'évacuation des eaux doit répondre aux exigences en vigueur en 2012 (rétention, traitement). Le plan en annexe illustre le projet prévu.

Le projet a été mis à l'enquête en avril 2012. Elle n'a pas soulevé d'opposition. Le projet a été approuvé par la DAEC le 29 août 2012. L'acquisition de certains terrains est encore en cours de discussion.

L'adjudication des travaux a été prononcée en séance du Conseil d'Etat du 18 septembre 2012, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil du présent décret.

En vertu de l'article 62 RELR, une part de la participation financière de la commune de Cressier est à la charge de l'Etat (un bras sur les quatre est à la charge de la commune). De plus cette dernière prend à sa charge les ouvrages édilitaires, à savoir un trottoir et l'arrêt de bus sur la route communale en direction de Jeuss.

Le montant de l'assainissement du carrefour se décompose comme suit:

Etudes et direction des travaux	184 000
Travaux	880 000
Essais sur matériaux	40 000
Acquisitions de terrain et bornage	55 000
Réserves, divers et imprévus	<u>193 000</u>
TVA 8%	<u>108 000</u>
Total	1460 000
Le montant à charge de l'Etat est de TTC	1 070 000
Le montant à charge de la commune de Cressier	390 000

1.3.2. Carrefour de Chrüz à Tafers

Le projet d'assainissement du carrefour de Chrüz a subi de grosses adaptations, malgré que la largeur du giratoire de 28 mètres proposée en 2006 reste d'actualité:

- > le raccord du giratoire sur la route existante en provenance de St. Ursen nécessite une reprise du profil en long de la route sur 150 m (au lieu d'une quarantaine indiquée dans les esquisses de 2006). Un mur de soutènement s'avère dès lors nécessaire.
- > L'intégration d'une bande cyclable a modifié le projet. L'axe de la route a été déplacé, générant l'implantation d'un mur de soutènement plus important.
- > La présence d'un câble important de communication renchérit les travaux.

L'enquête publique s'est terminée en janvier 2012. Elle a soulevé 4 oppositions, après les séances de conciliations, les oppositions ont été retirées. Le projet a été approuvé par la DAEC le 11 juin 2012. Toutes les acquisitions de terrain nécessaires ont été réalisées.

L'adjudication des travaux a été prononcée en séance du Conseil d'Etat du 3 décembre 2012, sous réserve de l'acceptation par le Grand Conseil du présent décret.

Le montant du crédit pour l'Etat se décompose comme suit:

Etudes, géologie, géomètre et direction des travaux	241 000
Travaux	1 220 000
Essais sur matériaux	40 000
Acquisitions de terrain et bornage	50 000
Réserves, divers et imprévus	<u>150 000</u>
TVA 8%	<u>136 000</u>
Total	1 837 000
Le montant à charge de l'Etat est de TTC	1 837 000

1.4. Situation financière

Carrefour	Coût à charge de l'Etat selon message N° 286	Coût final à charge de l'Etat selon estimation actuelle	Différence
Cressier (Fin-de-Jentes)	370 000	1 070 000	700 000
Chrüz à Tavel	675 000	1 837 000	1 162 000
Part de l'indexation du crédit d'engagement au 30 juin 2012	58 889		-58 889
Total	1 103 889		1 803 111
Arrondi à			1 804 000

1.5. Couverture financière

Le Conseil d'Etat, dans sa séance du 18 septembre 2012, a décidé de compenser le manque de financement par la demande d'un crédit d'engagement additionnel auprès du Grand Conseil.

1.6. Prochains carrefours à assainir selon le message N° 286 du 26 septembre 2006

Selon le message N° 286, le prochain carrefour à transformer est le carrefour Oberstockerli à Schmitten. Une récente étude accidentologique confirme la nécessité de son assainissement. Le projet est en cours d'élaboration et une adaptation de la géométrie s'avère nécessaire suite aux reconnaissances géologiques. La planification prévoit sa réalisation en 2014. Toutes les mesures sont prises pour respecter les coûts annoncés dans le message N° 286.

La nécessité de l'assainissement des trois derniers carrefours indiqués dans le message N° 286 doit encore être confirmée par une étude accidentologique.

Carrefour	Coût à charge de l'Etat selon message N° 286
Oberstockerli à Schmitten	910 000
Lehwil à St. Antoni	600 000
Burg à Morat	317 000
Bouloz à Le Flon	740 000
Part de l'indexation du crédit d'engagement au 30 juin 2012	144 658
Total	2 711 658

2. Montant du crédit demandé

Le montant du crédit demandé est de 1 804 000 francs. Il n'est pas soumis au référendum financier facultatif.

3. Autres aspects

Le décret proposé n'influence pas la répartition des tâches entre l'Etat et les communes. Il n'a pas d'influence sur l'effectif du personnel de l'Etat et n'est pas concerné par les questions d'eurocompatibilité.

4. Conclusion

Cette situation démontre combien il est difficile de soumettre des crédits d'engagement pour plusieurs objets de même nature dont la maturité technique et financière est disparate au moment de la rédaction du message.

A l'avenir, et dans la mesure du possible, les projets nécessitant un crédit d'engagement seront soumis au Conseil d'Etat, respectivement au Grand Conseil (rappel de l'art. 30 LFE: si le décret est inférieur au 1/8% du total des dépenses des derniers comptes de l'Etat, il n'est pas obligatoire de le soumettre au Grand Conseil), de façon séparée une fois arrivés à maturité.

Les assainissements des carrefours de Fin-de-Jentes à Cressier et de Chrüz à Tavers tels que proposés contribuent au programme d'élimination des points noirs du réseau routier cantonal. Dans ce sens, le Conseil d'Etat recommande au Grand Conseil d'accepter ce crédit additionnel.

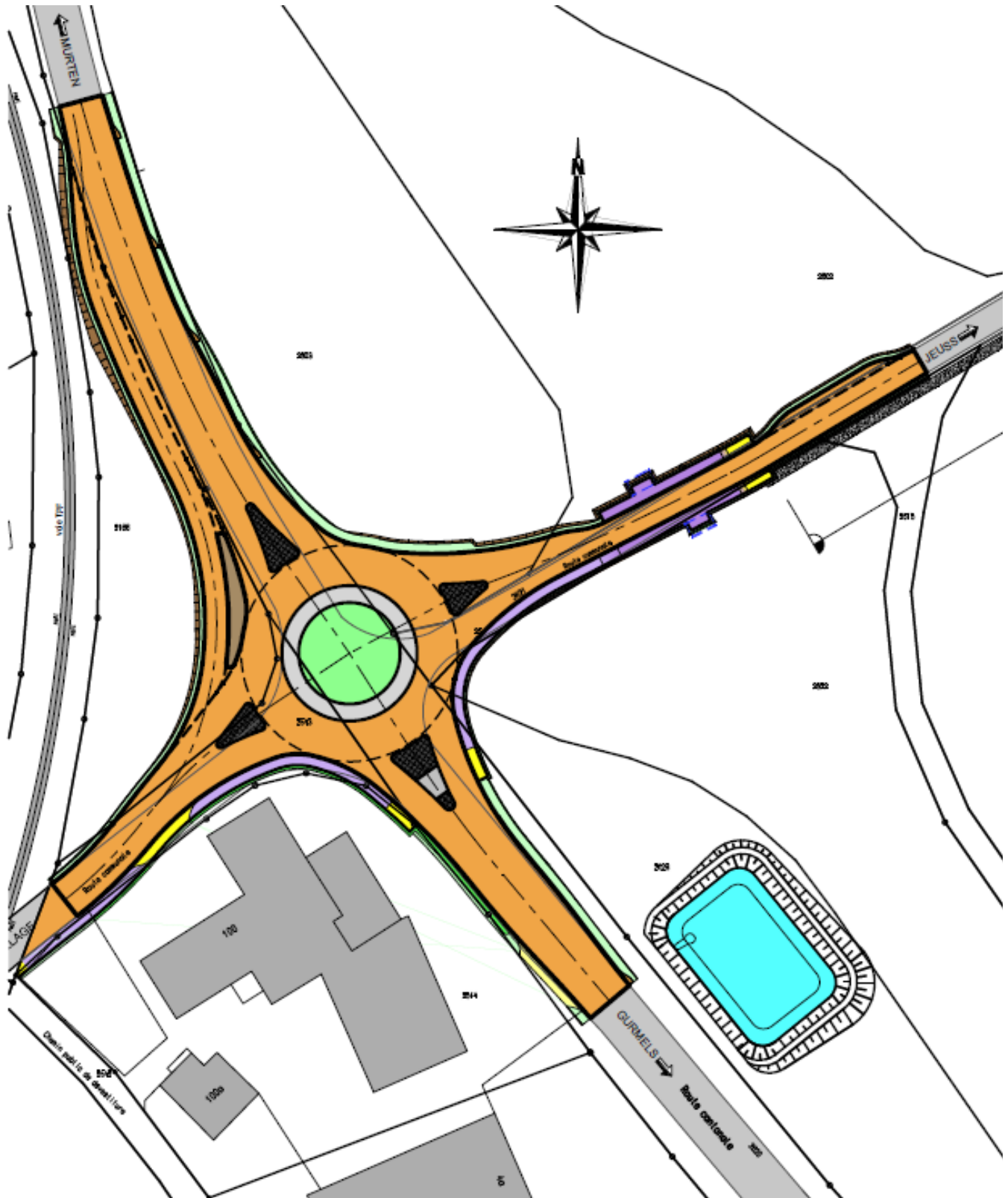
Annexes

- > Plan de situation de l'assainissement du carrefour Fin-de-Jentes à Cressier
- > Plan de situation de l'assainissement du carrefour Chrüz à Tavers (*annexé au message en allemand*)

Plan 4 PR 450

Aménagement du carrefour Fin-de-Jentes à Cressier en giratoire

Plan de situation



Echelle 1 : 1000

Erstellung eines Kreisels im Chrütz, Tifers, Alterswil, Situation 1:500

